



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 avril 2023

Sous la présidence de M. Michel LOM, Maire

Présents : Michel LOM, Françoise BRAUN, Mélanie FISCHER, Richard HAESSIG, Lydie LUTZ, Pia CLAUSS, Vincent FRISON, Dominique SCHMITTHEISLER, Etienne BRUNCK, Bruno ROTT, Marlyse STAUB.

Absents excusés : Michel LINGER (absent excusé), Cornelia ROTT (absente excusée), Jean-Michel CORNEILLE (donne pouvoir à Lydie LUTZ), Jean-Marc STOLTZ (donne pouvoir à Richard HAESSIG), Chantal HUMMEL (donne pouvoir à Vincent FRISON), Francis WOEHL (absent), David GIROLT (donne pouvoir à Bruno ROTT), Serge BONAMY (absent excusé).

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 11

OBJET : 3. TRAVAUX DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

3.1 POLE SPORTIF ET PAYSAGER : Validation de plusieurs avenants

Dans le cadre de la création d'un pôle sportif et paysager à l'arrière de la salle des fêtes de SEEBACH, et pour tenir compte de l'évolution de l'opération, plusieurs avenants ont été validés par le Maire.

En application de l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Maire peut, ..., par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat : 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Conformément à l'article L.2122-22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précité et à la délibération du 25 juin 2020, le Maire a signé les avenants correspondants.

Conformément à l'article L.2122-23 du même code, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de prendre acte des informations données.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après information,

- **PREND ACTE** des informations données,

- **CHARGE** Monsieur le Maire de toutes les formalités.

Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
Le Maire
Michel LOM



La secrétaire de séance
Lydie LUTZ

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Lydie Lutz', written in a cursive style.



Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication

